

Mercredi 18 novembre 2015



PRIÈRE

TREIZE HEURES TRENTE

AFFAIRES COURANTES

DÉPÔT DE PROJETS DE LOI

M. le *ministre* ALLUM

(N° 3) — *Loi sur les politiques visant à contrer la violence à caractère sexuel et le harcèlement sexuel dans les établissements postsecondaires (modification de diverses dispositions législatives)/The Post-Secondary Sexual Violence and Sexual Harassment Policies Act (Various Acts Amended)*

M. SWAN

(N° 300) — *Loi modifiant la Loi sur la « Mount Carmel Clinic »/The Mount Carmel Clinic Amendment Act*

RAPPORTS DE COMITÉS

DÉPÔT DE RAPPORTS

DÉCLARATIONS DE MINISTRE

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉ

QUESTIONS ORALES

PÉTITIONS

M. EICHLER
M. SCHULER
M. EWASKO
M. HELWER
M. PEDERSEN

ORDRE DU JOUR

AFFAIRES ÉMANANT DU GOUVERNEMENT

REPRISE DU DÉBAT (DEUXIÈME JOUR)

Sur la motion de M^{me} LATHLIN

Que soit présentée à la lieutenante-gouverneure l'adresse suivante :

Nous, députés à l'Assemblée législative du Manitoba, vous remercions bien humblement du discours que vous avez prononcé à l'ouverture de la cinquième session de la quarantième législature du Manitoba.

Motion d'amendement de M. PALLISTER

Il est proposé que la motion principale soit amendée par adjonction, à la fin, de ce qui suit :

Cependant, l'Assemblée déplore :

- a) que le gouvernement provincial ait refusé d'écouter les Manitobains et les Manitobaines qui en ont assez des promesses non tenues, notamment celles d'équilibrer le budget d'ici 2014 sans augmenter les taxes et les impôts, de respecter le droit de voter sur les augmentations de taxes et d'impôts et de reconnaître que les Manitobains et les Manitobaines désirent un changement pour le mieux;
- b) qu'il n'ait pas compris que la population manitobaine paie davantage et reçoit moins étant donné qu'une famille à Winnipeg doit payer plus de 3 200 \$ en taxes et impôts provinciaux supplémentaires qu'une famille moyenne comparable habitant à Régina et que, malgré cela, les services de première ligne, comme dans le domaine de la santé et de l'éducation, arrivent au dernier rang à l'échelon national;
- c) qu'il n'ait pas reconnu que la dette provinciale a doublé depuis 2008 en raison de l'autopromotion et des dépenses publiques excessives, forçant ainsi la population de la province à payer plus de 800 000 000 \$ en frais d'intérêt sur la dette, ce qui met en danger l'avenir du Manitoba puisque cet argent ne peut pas être investi dans la protection des services de première ligne, la réduction des temps d'attente pour recevoir des soins médicaux ou l'amélioration des résultats scolaires de nos enfants,

et que le gouvernement provincial ait par conséquent, et en raison de ses nombreux autres échecs, perdu la confiance de l'Assemblée et de la population du Manitoba.

(M. GAUDREAU — 13 min)

COMITÉ PLÉNIER

COMITÉ DES SUBSIDES

DEUXIÈME LECTURE — DÉBAT

Motion de M. le *ministre* ALLUM

(N° 2) — *Loi modifiant la Loi sur les écoles publiques (faible effectif des classes)/The Public Schools Amendment Act (Small Classes for K to 3)*

(M. GOERTZEN — 22 min)

Motion de M. le *ministre* ALLUM

(N° 7) — *Loi modifiant la Loi sur les écoles publiques (superficie réservée aux garderies dans les écoles)/The Public Schools Amendment Act (Protecting Child Care Space in Schools)*

(M. GOERTZEN)

QUESTIONS ÉCRITES — ACCEPTÉES MAIS RESTÉES SANS RÉPONSE

QUARANTIÈME LÉGISLATURE — TROISIÈME SESSION

QUESTIONS ÉCRITES

M. SCHULER

11. Le député d'Elmwood peut-il divulguer si la photo sur laquelle il figure, publiée dans l'édition du 2 avril 2014 du journal communautaire *The Herald*, est une publicité payée à même des fonds provenant de l'Assemblée législative ou du gouvernement provincial?
12. Étant donné que le député d'Elmwood est identifié en tant que député du Parlement et non de l'Assemblée législative du Manitoba dans une photo publiée dans l'édition du 2 avril 2014 du journal communautaire *The Herald*, peut-il divulguer si la photo a été prise avec l'aide de fonctionnaires ou de ressources du gouvernement provincial ou de l'Assemblée législative du Manitoba?